

Compte-rendu : audience du 17 octobre auprès de la direction académique

Le SNUDI-FO 22 a été reçu en audience le mercredi 17 octobre 2025, par Mme Lecœur, adjointe au directeur académique, Mme Le Bot, cheffe de la division du premier degré, et Mme Ménard, cheffe de la division des élèves (et du suivi des AESH).

SNUDI-FO : La colère est énorme contre les projets successifs de coupes budgétaires, en particulier contre la Sécurité sociale et les services publics, contre le refus d'abroger la réforme des retraites. Les personnels ont de nombreuses revendications que portent le SNUDI-FO 22, auxquelles il n'est pas répondu. Les gouvernements ne laissent pas d'autres choix aux travailleurs de se mobiliser dans l'unité pour la satisfaction des revendications.

ADASEN : Nous avons peu de temps, il vaut mieux ne pas s'attarder sur la situation générale.

SNUDI-FO : Nous allons détailler justement en quoi les écoles sont touchées par les mesures d'austérité.

1• Les AESH :

SNUDI-FO : 25 AESH du 35 sont licenciées de manière honteuse parce qu'elles ne signaient pas l'avenant au contrat de travail doublant la surface du PIAL. Y a-t-il un projet de modification des PIAL dans le 22 ? Qu'en est-il du budget pour recruter et des recrutements prévus ? Y a-t-il des consignes de mutualisation de la part de la DSSEN comme le passage de 9h mutualisées à 3h seulement ? La prime REP doit être versée rétroactivement aux AESH, avez-vous recensé les AESH concernés ? Les jours de fractionnement sont dans la loi et doivent s'appliquer.

Cheffe DIVEL : Il n'y a pas de fusion des PIAL envisagée pour l'instant. 3 PAS (2 à St-Brieuc et 1 à Lamballe) sont installés mais viennent en plus des PIAL. La généralisation est prévue pour 2027, nous aurons 11 PAS.

60 recrutements d'AESH sont réalisés, le budget est en hausse. On passe de 2750 à 2500 élèves accompagnés car certains obtiennent une place en dispositif ULIS ou en structure IME ou ITEP... Concernant les notifications d'accompagnement mutualisé, elles ne comportent pas un nombre d'heures déterminé. Le travail des services pour recenser les AESH qui vont toucher la prime REP

va démarrer à la Toussaint. Pour les jours de fractionnement, nous attendons les consignes du rectorat (qui attend celles du ministère).

***Commentaires du SNUDI :** Il y a souvent de gros écarts entre ce que nous dit la direction académique et la réalité dans les écoles en terme d'accompagnement. Saisissez le SNUDI-FO 22 pour vous aider à organiser la mobilisation pour le respect des heures d'accompagnement notifiées.*

2• Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

SNUDI-FO : Vous connaissez notre position sur ces PAS, il s'agit de sortir du principe actuel des notifications MDPH qui s'imposent à l'Éducation nationale. Avec les PAS, elle fera en fonction de ses moyens qui seront décroissants. Quelles seront les fonctions exactes des PAS ?

ADASEN : Les PAS mis en place ne se substituent pas aux PIAL. Les 3 PAS créés possèderont une équipe composée d'un coordonnateur PAS éducation nationale et un éducateur PAS mis à disposition par l'ARS. Depuis deux-trois ans, il y a beaucoup d'élèves « à crise » en maternelle, les enseignants ont besoin de soutien. Les deux agents du PAS vont venir en appui, partage, regard croisé, pour l'acceptation d'une prise en charge extérieure.

SNUDI-FO : Les éducateurs interviendront auprès des élèves ou des personnels ?

ADASEN : Je pense que c'est auprès des personnels, mais c'est l'ARS qui les missionne et vous serez peut-être informés avant moi par les personnels eux-mêmes.

***Commentaires du SNUDI :** Tous les collègues le constatent sur le terrain, à aucun moment ne sont prévus des personnels pour intervenir auprès des élèves. Les enseignants des classes ordinaires sont abandonnés face aux situations concrètes explosives, et se voient dispenser des conseils ou pire culpabiliser de ne pas faire ce qu'il faut.*

3• Le remplacement

SNUDI-FO : Quelle est la situation ? Sur l'est du département, elle se tend.

ADASEN : Je n'ai pas de données.

Cheffe de la DIV1D : C'est un peu tendu sur Lamballe notamment. Nous voyons les congés longs entre 6 mois et 1 an augmenter régulièrement.

Commentaires du SNUDI : *Le remplacement risque d'être à nouveau catastrophique, comme c'était particulièrement le cas en fin d'année, qui a vu se mobiliser des écoles de Dinan Sud.*

Saisissez le SNUDI-FO 22 en cas de non remplacement, en particulier si cela doit durer, afin d'organiser la mobilisation enseignants, parents et élus pour obtenir le remplacement nécessaire.

4• Contractuels et reçus sur liste complémentaire au CRPE

SNUDI-FO : Combien de contractuels sont recrutés ? Le SNUDI-FO revendiquait le recrutement de tous les reçus sur liste complémentaire au concours. Nous organisons un rassemblement au rectorat et c'est lors de cette préparation que nous avons appris le recrutement des cinq dernières listes complémentaires. Combien seront-ils dans les Côtes-d'Armor ?

ADASEN : Il y a 38 contractuels en CDD, intégrant le départ en retraite au 1^{er} novembre, 5 SEGPA et 5 bilingues. Le recrutement se fait après accord du rectorat.

S'agissant des listes complémentaires, nous recherchons des supports entiers pour les leur proposer. Il n'est pas possible de dire pour l'instant combien arriveront dans le département.

Commentaires du SNUDI : *Nous nous félicitons que notre courrier et la préparation de la mobilisation ait permis le recrutement des cinq dernières listes complémentaires. Les besoins sont évidents, et il est incompréhensible que des reçus au concours ne soient pas pris, alors que sont recrutés au préalable des contractuels. Pour FO, le même travail mérite le même salaire et les mêmes droits. Il faut la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.*

5• Temps partiels : refus et retraite progressive

SNUDI-FO : Les collègues ayant eu un refus de temps partiel ou un refus de la quotité souhaitée sont en colère. Quel est le nombre de collègues

ayant demandé, puis obtenu un temps partiel en vue d'une retraite progressive, et est-ce que les quotités demandées ont été accordées ?

ADASEN : Les refus de temps partiels ont permis de conserver 3 remplaçants. Il y a eu 5 demandes de retraite progressive mais un départ en retraite, d'où 4 accords selon les quotités souhaitées. Désormais, le dispositif est étendu dès l'âge de 60 ans, nous nous attendons à plus de demandes.

Commentaires du SNUDI : *Les refus de temps partiel ne sont pas acceptables, c'est un véritable besoin pour les collègues qui les sollicitent.*

6• Injonctions

SNUDI-FO : Les directeurs en particulier croulent sous l'avalanche d'exigences les plus diverses. Les collègues sont pressurés pour participer à des évaluations d'école ou des formations en constellation. Nos obligations réglementaires n'imposent rien de la sorte et le SNUDI-FO 22 rappelle à nouveau que la participation ne repose que sur le volontariat. Le choix des collègues doit être respecté.

ADASEN : Les directeurs ont eu une formation à la gestion de crise, placée sur un jour de décharge. Cette journée leur sera rendue. La loi de programmation de 2019 institue les évaluations. Elles se font par les pairs directeurs. Le bilan est simplifié. L'évaluation d'école sera suivie l'année d'après d'une formation en constellations répondant aux constats faits par l'équipe enseignante.

Commentaires du SNUDI : *Les collègues sont les mieux placés individuellement pour déterminer leurs besoins. Surtout, le but des constellations n'est pas le contenu, c'est l'instauration des passages dans les classes des uns des autres. Nous savons que le ministère veut aller vers l'évaluation par les pairs.*

Faites respecter vos droits : il y a libre choix de s'inscrire dans la formation désirée, et rien ne nous oblige à participer à une évaluation d'école, comme l'ont démontré les collègues de Loudéac.

7• Changement de grades

SNUDI-FO : Les critères de départage pour les passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ont-ils été respectés ? Y a-t-il eu des collègues retraitables qui ont pu changer de grade malgré leur barème avant la retraite ?

Cheffe de la DIV1D : Les critères sont dans l'ordre, le corps, le grade, l'échelon, l'ancienneté dans l'échelon. Ils ont été respectés. Pas de retraitable pris en compte.